Transfert d'activité avec un nouvel employeur

Par **marinafoto64**, le **07/06/2012** à **15:57**

Bonjour,
Voici ma situation :

Mon employeur actuel nous a annoncé que trois de ses employés (dont moi) allons partir dans une nouvelle société (transfert d'activité)à 46km de chez nous à partir du 1 octobre 2012.
Nous sommes actuellement filiale de cette nouvelle société.

Mes questions sont :

- Est ce qu'ils sont en droit de nous faire ceci ?
- Est-ce vraiment un transfert d'activité car on change d'employeur, mais comme nous sommes filiale je ne sais pas trop si ceci change ?
- Doit-il nous faire un licenciement ?
- Peut-on négocier les frais kilométrique avec la nouvelle société ? si oui comment ?
- Ils nous disent que nous garderons ancienneté,salaire et congés acquis est-ce vrai ?

Merci d'avance de vos réponse, je suis un peu perdu merci à vous de m'aider.

Bien à vous

Par **Camille**, le **08/06/2012** à **07:38**

Bonjour,
Pas tout bien suivi :
[citation]Nous sommes actuellement filiale de cette nouvelle société.
[/citation]
Si la société est nouvelle, sa filiale l'est aussi.
Vous ne pouvez donc pas être "actuellement filiale" de cette nouvelle société.
Refaites un topo plus précis avant et après transfert pour y voir plus clair.
Ici, vous semblez - sous réserves d'éclaircissements - cumuler deux situations :
- un changement de propriétaire de la société qui vous emploie : les contrats doivent être repris intégralement par le nouvel emploi, sans en changer un seul iota, ancienneté incluse.
- une mutation de poste/mutation géographique (à vérifier soigneusement dans ce qui est écrit dans votre contrat de travail).

[citation]à 46km de chez nous[/citation]

Hélas, hélas, ce n'est pas la distance - en tant que telle - qui fait la différence.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés